

<p>Dates clés 07 avril 2025 : Ouverture de la fiche de subvention Bretagne 12 mai 2025 – 18h : Date limite de dépôt des dossiers LCA 19 juin 2025 : Commission territoriale Bretagne 04 juillet 2025 : Commission Nationale</p>	<p>Dossier à saisir OBLIGATOIREMENT sur « le compte association » LCA</p> <p>Connexion au service : https://lecompteasso.associations.gouv.fr</p> <p>Sélectionnez : "Créer un compte" et suivez la démarche</p> <p>Lors de la saisie de la subvention</p> <p>Saisir : Code 1914 et ne remplissez aucun autre champ.</p> <p>Cliquez sur la fiche Ufolep Bretagne dans le tableau de résultats de la recherche</p> <p>Vous pouvez alors suivre la procédure et saisir votre dossier en ligne.</p> <p>Lien : www.cr.ufolep.org/bretagne</p>																
<p>Recevabilité administrative : pièces à joindre sur LCA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet associatif ou projet de développement - Budget prévisionnel de l'année en cours - Compte rendu d'AG détaillé (= compte rendu d'activité) - Bilan financier et compte de résultat N-1 - Compte(s) rendu(s) des dernières actions financées - Liste des dirigeants (= comité directeur ou conseil d'administration) - Statuts - RIB - Si le représentant légal ne signe pas le dossier, le pouvoir au signataire <p>Les dossiers incomplets ou avec des pièces téléchargées inadéquates ne seront pas instruits</p>																	
<p>Projets éligibles : Les thématiques sont priorisées dans les tableaux ci-dessous</p> <p>-Les comités départementaux pourront déposer 3 actions maximum (hors emploi). Tout comité pourra ajouter une fiche action supplémentaire, si cette action est menée en collaboration avec une association affiliée.</p>																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Développement de la pratique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ÉDUCATION PAR LE SPORT (Eveil/Ufo Baby, École multisport enfants et adultes)</td> </tr> <tr> <td>VIE SPORTIVE (Ouverture de créneaux sportifs, et/ou organisations de rencontres sportives amicales ou compétitives)</td> </tr> <tr> <td>ÉDUCATIF VÉLO (KID BIKE/SAVOIR ROULER À VÉLO/ENSEMBLE À VÉLO)</td> </tr> <tr> <td>ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA FORME et DE PLEINE NATURE</td> </tr> <tr> <td>ACTION(S) EN FAVEUR DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP (Physique ou mental)</td> </tr> <tr> <td>VIE ASSOCIATIVE (Réservé comité)</td> </tr> <tr> <td>ETR/STRUCTURATION (Réservé comité)</td> </tr> </tbody> </table>	Développement de la pratique	ÉDUCATION PAR LE SPORT (Eveil/Ufo Baby, École multisport enfants et adultes)	VIE SPORTIVE (Ouverture de créneaux sportifs, et/ou organisations de rencontres sportives amicales ou compétitives)	ÉDUCATIF VÉLO (KID BIKE/SAVOIR ROULER À VÉLO/ENSEMBLE À VÉLO)	ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA FORME et DE PLEINE NATURE	ACTION(S) EN FAVEUR DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP (Physique ou mental)	VIE ASSOCIATIVE (Réservé comité)	ETR/STRUCTURATION (Réservé comité)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Promotion du sport santé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A MON RYTHME, MAISON SPORT SANTÉ, UFO SPORT SANTÉ SOCIÉTÉ (UFO3S)</td> </tr> <tr> <td>DÉVELOPPEMENT DES APS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES</td> </tr> </tbody> </table>	Promotion du sport santé	A MON RYTHME, MAISON SPORT SANTÉ, UFO SPORT SANTÉ SOCIÉTÉ (UFO3S)	DÉVELOPPEMENT DES APS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Développement de l'éthique et de la Citoyenneté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF GRAND PUBLIC et/ou PUBLICS PRIORITAIRES (ex : playa tour, ufostreet, ufonature, ...)</td> </tr> <tr> <td>FORMATION NON PROFESSIONNELLE (Secourisme et formation fédérale)</td> </tr> <tr> <td>PROJET SOCIO SPORTIF</td> </tr> </tbody> </table>	Développement de l'éthique et de la Citoyenneté	ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF GRAND PUBLIC et/ou PUBLICS PRIORITAIRES (ex : playa tour, ufostreet, ufonature, ...)	FORMATION NON PROFESSIONNELLE (Secourisme et formation fédérale)	PROJET SOCIO SPORTIF
Développement de la pratique																	
ÉDUCATION PAR LE SPORT (Eveil/Ufo Baby, École multisport enfants et adultes)																	
VIE SPORTIVE (Ouverture de créneaux sportifs, et/ou organisations de rencontres sportives amicales ou compétitives)																	
ÉDUCATIF VÉLO (KID BIKE/SAVOIR ROULER À VÉLO/ENSEMBLE À VÉLO)																	
ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA FORME et DE PLEINE NATURE																	
ACTION(S) EN FAVEUR DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP (Physique ou mental)																	
VIE ASSOCIATIVE (Réservé comité)																	
ETR/STRUCTURATION (Réservé comité)																	
Promotion du sport santé																	
A MON RYTHME, MAISON SPORT SANTÉ, UFO SPORT SANTÉ SOCIÉTÉ (UFO3S)																	
DÉVELOPPEMENT DES APS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES																	
Développement de l'éthique et de la Citoyenneté																	
ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF GRAND PUBLIC et/ou PUBLICS PRIORITAIRES (ex : playa tour, ufostreet, ufonature, ...)																	
FORMATION NON PROFESSIONNELLE (Secourisme et formation fédérale)																	
PROJET SOCIO SPORTIF																	
<p>-Les clubs pourront déposer un nombre d'actions maximum (hors emploi) selon le nombre d'adhérents 2023-2024 (ou 2024-2025 en cas de création d'association ou de 1^{ère} affiliation)</p> <table> <tr> <td>10 à 50 adhérent.e.s : 2 actions maximum</td> <td>51 à 200 adhérent.e.s : 3 actions maximum</td> </tr> <tr> <td>201 à 500 adhérent.e.s : 4 actions maximum</td> <td>501 à 1500 adhérent.e.s : 5 actions maximum</td> </tr> <tr> <td>1501 à 3000 adhérent.e.s : 7 actions maximum</td> <td>3001 à 4500 adhérent.e.s : 10 actions maximum</td> </tr> <tr> <td>+ de 4500 adhérent.e.s : 15 actions maximum</td> <td></td> </tr> </table> <p>Toute association pourra ajouter une fiche action supplémentaire, si cette action ou ces actions est menée en collaboration avec le comité départemental ou régional.</p>		10 à 50 adhérent.e.s : 2 actions maximum	51 à 200 adhérent.e.s : 3 actions maximum	201 à 500 adhérent.e.s : 4 actions maximum	501 à 1500 adhérent.e.s : 5 actions maximum	1501 à 3000 adhérent.e.s : 7 actions maximum	3001 à 4500 adhérent.e.s : 10 actions maximum	+ de 4500 adhérent.e.s : 15 actions maximum									
10 à 50 adhérent.e.s : 2 actions maximum	51 à 200 adhérent.e.s : 3 actions maximum																
201 à 500 adhérent.e.s : 4 actions maximum	501 à 1500 adhérent.e.s : 5 actions maximum																
1501 à 3000 adhérent.e.s : 7 actions maximum	3001 à 4500 adhérent.e.s : 10 actions maximum																
+ de 4500 adhérent.e.s : 15 actions maximum																	

Développement de la pratique	Promotion du sport santé	Développement de l'éthique et de la Citoyenneté
ÉDUCATION PAR LE SPORT (Eveil/Ufo Baby, École multisport enfants et adultes)	A MON RYTHME, MAISON SPORT SANTÉ, UFO SPORT SANTÉ SOCIÉTÉ (UFO3S)	ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF GRAND PUBLIC et/ou PUBLICS PRIORITAIRES (ex : playa tour, ufostreet, ufonature, ...)
VIE SPORTIVE (Ouverture de créneaux sportifs, et/ou organisations de rencontres sportives amicales ou compétitives)	DÉVELOPPEMENT DES APS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES	FORMATION NON PROFESSIONNELLE (Secourisme et formation fédérale)
ÉDUCATIF VÉLO (KID BIKE/SAVOIR ROULER À VÉLO/ENSEMBLE À VÉLO)		PROJET SOCIO SPORTIF
ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA FORME et DE PLEINE NATURE		
ACTION(S) EN FAVEUR DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP (Physique ou mental)		

Projets inéligibles :

- Les projets qui englobent plusieurs objectifs
- L'acquisition de matériel
- Les actions qui se déroulent sur le temps scolaire.

La subvention annuelle allouée pour une association ne peut être inférieure à 1500 € ou 1000 € (pour les associations ou publics touchés situés en ZRR-QPV).

Les montants accordés seront plafonnés selon le barème suivant : (selon le nombre d'adhérent.e.s 2023-2024 ou 2024-2025 en cas de création d'association ou de 1ère affiliation à la date de dépôt du dossier.

10 à 20 adhésions : 1500 euros maximum de subvention 21 à 40 adhésions : 3000 euros maximum de subvention

41 à 60 adhésions : 5000 euros maximum de subvention 61 et + adhésions : pas de plafond

Critères d'évaluation du projet déposé/ de l'action après réalisation:

Outre la recevabilité administrative, les points suivants seront étudiés :

- Les projets devront entrer dans les priorités et **le public touché devra obligatoirement être fédéré au terme du projet** (licences, UFOPASS, TIPO) et recensé sur la base webaffiligue.org.
- La précision de l'action (objectifs, dates, période, lieu, nombre de participants, typologie des publics, intervenants, nombre d'heures d'activités...)
- La cohérence et réalité budgétaire : budget équilibré, différent de celui de l'association, visibilité des co financements...
- La pertinence : les objectifs répondent-ils à un besoin constaté ? Le projet-il est en adéquation avec les orientations de l'UFOLEP ?
- La cohérence : les moyens proposés (financiers, humains et matériels) sont-ils en adéquation avec les objectifs ?
- L'efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ? Justifier
- L'impact social : quels sont les effets positifs sur les bénéficiaires et territoires ? Développer et préciser les outils

Enveloppe ANS/PSF 2025 Bretagne : 143 000 euros dont 71 500 pour les clubs

Tutoriels utiles Le Compte Asso (LCA) :

Demander une subvention sur LCA : https://youtu.be/oCxi_FlbXFg

Saisir un bilan sur LCA : <https://youtu.be/UDfmQqJLUbQ>

Mises à jour des informations de son association sur LCA : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/>

Création d'un compte LCA : <https://youtu.be/E1g99-IOe3w>

Documents de référence

PSF Ufolep : <https://drive.google.com/file/d/1qfbxa9FHD0Qv20noKcwwP5Iyn0xUFPvj/view>

Note d'Orientation commission territoriale Bretagne